II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

du 16 septembre 1986

suspendant l'importation de certains produits sidérurgiques originaires d'Afrique du Sud

(86/459/CECA)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

en accord avec la Commission,

considérant que le refus du gouvernement de la république d'Afrique du Sud de prendre des mesures concrètes aboutissant à l'abolition de l'apartheid ainsi que la détérioration de la situation en Afrique du Sud ont donné lieu à des délibérations dans le cadre de la coopération politique européenne qui ont conduit notamment à décider que des mesures économiques devraient être prises à l'égard de la république d'Afrique du Sud ;

considérant que, dans ces conditions, une action appropriée consisterait pour les États membres à suspendre temporairement l'importation des produits indiqués à l'annexe et originaires d'Afrique du Sud ;

considérant que la présente décision ne devrait affecter ni les titres d'importation délivrés ni les contrats conclus avant la date de sa publication,

DÉCIDENT :

Article premier

La mise en libre pratique dans la Communauté des produits énumérés à l'annexe et originaires d'Afrique du Sud est suspendue.

Article 2

La présente décision ne s'oppose pas à la mise en libre pratique des produits originaires d'Afrique du Sud qui sont :

— accompagnés de titres d'importation délivrés avant la date de sa publication et mentionnant la république d'Afrique du Sud comme pays d'origine

ou

— à importer en exécution de contrats conclus avant cette date

ou

— en cours d'acheminement vers la Communauté à cette date.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 27 septembre 1986.

Fait à Bruxelles, le 16 Septembre 1986.

Le président

G. HOWE

ANNEXE

LISTE DE PRODUITS CECA

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises
73.01	Fontes (y compris la fonte spiegel) brutes, en lingots, gueuses, saumons ou masses : A. Fonte spiegel *(CECA)* B. Fontes hématites *(CECA)* C. Fontes phosphoreuses *(CECA)* D. Fontes non dénommées : I. contenant en poids de 0,30 % inclus à 1 % inclus de titane et de 0,50 % inclus à 1 % inclus de vanadium *(CECA)* II. autres *(CECA)*
73.03	Ferrailles, déchets et dépris d'ouvrages de fonte de fer ou d'acier *(CECA)*
73.05	Poudres de fer ou d'acier ; fer et acier spongieux (éponge) : B. Fer et acier spongieux (éponge) *(CECA)*
73.06	Fer et acier en massiaux, lingots ou masses *(CECA)*
73.07	Fer et acier en « blooms », billettes, brames et largets ; fer et acier simplement dégrossis par forgeage ou par martelage (ébauches de forge) : A. *Blooms* et billettes : I. laminés *(CECA)* B. Brames et largets : I. laminés *(CECA)*
73.08	Ébauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier : A. d'une largeur de moins de 1,50 m et destinées au relaminage *(CECA)* B. autres *(CECA)*
73.09	Larges plats en fer ou en acier *(CECA)*
73.10	Barres en fer ou en acier, laminées ou filées à chaud ou forgées (y compris le fil machine) ; barres en fer ou en acier, obtenues ou parachevées à froid ; barres creuses en acier pour le forage des mines : A. simplement laminées ou filées à chaud : I. Fil machine *(CECA)* II. Barres pleines *(CECA)* III. Barres creuses pour le forage des mines *(CECA)* D. plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtus, etc.) : I. simplement plaquées : a) laminées ou filées à chaud *(CECA)*

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises
73.11	Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud, forgés, ou bien obtenus ou parachevés à froid ; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés :
	A. Profilés :
	I. simplement laminés ou filés à chaud *(CECA)*
	IV. plaqués ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc.) :
	a) simplement plaqués :
	1. laminés ou filés à chaud *(CECA)*
	B. Palpanches *(CECA)*
73.12	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid :
	A. simplement laminés à chaud *(CECA)*
	B. simplement laminés à froid :
	I. destinés à faire le fer-blanc (présentés en rouleaux) *(CECA)*
	C. plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface :
	III. étamés :
	a) Fer-blanc *(CECA)*
	V. autres (cuivrés, oxydés artificiellement, laqués, nickelés, vernis, plaqués, parkérisés, imprimés, etc.) :
	a) simplement plaqués :
	1. laminés à chaud *(CECA)*
73.13	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid :
	A. Tôles dites « magnétiques » :
	I. présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en W inférieure ou égale à 0,75 W *(CECA)*
	II. autres *(CECA)*
	B. autres tôles
	I. simplement laminées à chaud, d'une épaisseur :
	a) de 2 mm ou plus *(CECA)*
	b) de moins de 2 mm *(CECA)*
	II. simplement laminées à froid, d'une épaisseur :
	a) de 3 mm ou plus *(CECA)*
	b) de 1 mm exclu à 3 mm exclus *(CECA)*
	c) de 1 mm ou moins *(CECA)*
	III. simplement lustrées, polies ou glacées *(CECA)*
	IV. plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :
	b) étamées :
	1. Fer-blanc *(CECA)*
	2. autres *(CECA)*
	c) zinguées ou plombées *(CECA)*
	d) autres (cuivrées, oxydées artificiellement, laquées, nickelées, vernies, plaquées, parkérisées, imprimées, etc.) *(CECA)*
	V. autrement façonnées ou ouvrées :
	a) simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :
	2. autres *(CECA)*

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises
73.15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux n°s 73.06 à 73.14 inclus : A. Acier fin au carbone : I. Lingots, *blooms,* billettes, brames, largets : b) autres 1. Lingots *(CECA)* 2. *Blooms*, billettes, brames, largets *(CECA)* III. Ébauches en rouleaux pour tôles *(CECA)* IV. Larges plats *(CECA)* V. Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés : b) simplement laminés ou filés à chaud : 1. Fil machine *(CECA)* 2. autres *(CECA)* d) plaqués ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc.) : 1. simplement plaqués : aa) laminés ou filés à chaud *(CECA)* VI. Feuillards : a) simplement laminés à chaud *(CECA)* c) plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface : 1. simplement plaqués : aa) laminés à chaud *(CECA)* VII. Tôles : a) simplement laminées à chaud *(CECA)* b) simplement laminées à froid c) polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface *(CECA)* d) autrement façonnées ou ouvrées : 1. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire *(CECA)* B. Aciers alliés : I. Lingots, *blooms,* billettes, brames, largets : b) autres : 1. Lingots : aa) Déchets lingotés *(CECA)* bb) autres *(CECA)* 2. *Blooms,* billettes, brames, largets *(CECA)* III. Ébauches en rouleaux pour tôles *(CECA)* IV. Larges plats *(CECA)* V. Barres (y compris le fil de machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés : b) simplement laminés ou filés à chaud : 1. Fils machine *(CECA)* 2. autres *(CECA)* d) plaqués ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc.) : 1. simplement plaqués : aa) laminés ou filés à chaud *(CECA)* VI. Feuillards : a) simplement laminés à chaud *(CECA)* c) plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface : 1. simplement plaqués : aa) laminées à chaud *(CECA)*

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises
73.15 *(suite)*	B. VII. Tôles : a) Tôles dites « magnétiques » : 1. présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en W inférieur ou égale à 0,75 W *(CECA)* 2. autres *(CECA)* b) autres tôles : 1. simplement laminées à chaud *(CECA)* 2. simplement laminées à froid d'une épaisseur : aa) de 3 mm ou plus *(CECA)* bb) de moins de 3 mm *(CECA)* 3. polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface *(CECA)* 4. autrement façonnées ou ouvrées : aa) simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire *(CECA)*
73.16	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier ; rails, contre-rails, aiguilles, pointes de cœur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguillage, crémaillères, traverses, éclisses, coussinets et coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails : A. Rails : II. autres : a) neufs *(CECA)* b) usagés *(CECA)* B. Contre-rails *(CECA)* C. Traverses *(CECA)* D. Éclisses et selles d'assise : I. laminées *(CECA)*